

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL

D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

2025 / 018

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d' adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de BOGNY SUR MEUSE

- Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 27 Juillet 2007 fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),
Vu l'arrêté en date du 18 Juin 2021 établissant, à compter du 18 Juin 2021 jusqu'au 17 Juin 2027, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	Mme BARRE Mélanie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe
2	Mme MARION Virginie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe
3	Mme PIERRET Clarisse	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total des fonctionnaires promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total des fonctionnaires promus : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de la Ville de BOGNY SUR MEUSE

Article 3 : Le Maire de la Ville de BOGNY SUR MEUSE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à BOGNY SUR MEUSE, le 28 janvier 2025

Le Maire,



**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de BOGNY SUR MEUSE

2025 / 019

- Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 27 Juillet 2007 fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),
Vu l'arrêté en date du 18 Juin 2021 établissant, à compter du 18 Juin 20201 jusqu'au 17 Juin 2027, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	Mme ANCELET Christine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
2	M. TURCO Denis	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
3	M. DERIGNY Yannick	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
4	Mme STOFFEL France	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
5	M. PAYON Gérard	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total des fonctionnaires promouvables : 6

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 3

Total des fonctionnaires promus : 6

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 3

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de la collectivité / de l'établissement.

Article 3 : Le Maire de la Ville de BOGNY SUR MEUSE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à , le 28 janvier 2025

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'VILLE de BOGNY SUR MEUSE' with '(Arcennes)' at the bottom. The stamp features a central coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. G.'.